

## **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 22 mai 2017**

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, Mme Laurence CROZAT, Mme Sylvie NIVOIX, M. Yannick SEYCHAL.

Absents excusés : Mme Christelle EYCHENNE, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Séverine CARTON qui ont donné respectivement procuration à M. Ludovic LANDRÉ, M. Bernard GERVAIS, M. Franck CHAUVE et Mme Laurence CROZAT.

Absents : MM. Christian CHARRIERE et Cédric ARNAUD

Avant d'aborder la séance M. le Maire présente ses condoléances à Mme Marie-Noëlle MURE, ancienne Conseillère municipale, pour le décès de sa mère.

Puis abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- APPROUVE à l'unanimité le projet de rénovation du Camping municipal, AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et APPROUVE le Contrat de Mme THERIAS-MEYER, Architecte, fixé à 9% du montant des travaux ;

- APPROUVE par 15 voix pour et 1 abstention la convention avec LOIRE FOREZ pour l'instruction des demandes déposées au titre de l'application du droit des Sols.

- APPROUVE par 15 voix pour et 1 abstention le règlement du boisement soumis à enquête publique du 1<sup>er</sup>/12/2016 au 12/01/2017 et qui ne présentait aucune observation.

- APPROUVE, par 8 voix pour, 3 contre et 5 abstentions le nouveau règlement proposé pour les subventions allouées aux particuliers au titre des réfections des façades des immeubles : seuls les immeubles de + de 50 ans seront subventionnables et une seule subvention par maison sera attribuée.

- ACCEPTE l'octroi d'une subvention :

. à M. PIGAT & Mme GOUTTEGATAS pour leur maison située à la Barotie,

. à M. Yvon VIRICELLE pour son immeuble située Montée du Champ de Foire.

- REFUSE la demande de subvention de M. & Mme René DELAIRE, pour leur maison construite en 1988.

- REFUSE la demande de subvention de M. & Mme Jean LATUILE, pour leur maison déjà subventionnée en 2007.

- APPROUVE l'acquisition et l'installation d'un nouveau logiciel à la rentrée scolaire 2017/2018 pour permettre aux parents d'effectuer la réservation et le paiement des repas à la cantine scolaire, en ligne, via internet.

- APPROUVE trois modifications budgétaires pour pouvoir verser une cotisation à l'Ass. VTT-FFC Massif des Bois Noirs ; une cotisation à l'Association Loire Profession Sport ; et une subvention pour l'organisation d'une journée Handisport au Collège Robert Schuman.

- REFUSE le versement d'une subvention au Club Vivre Ensemble pour la création d'une section de « Danses de salon ».

- EST INFORME du relevé de conclusion suite à la réunion relative à la localisation de l'arrêt de car TER à NOIRETABLE.

- EST INFORME de la baisse des dotations de l'Etat par rapport aux prévisions budgétaires. Une délibération modificative sera prise en cours d'année.

- EST INFORME de la demande du SAMU concernant le lieu de pose de l'hélicoptère à Noirétable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 27.

Le Maire, Denis TAMAIN.